

Le nouveau

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 240 – 23/12/2018



Les liens internet contenus dans ce document « papier » sont actifs sur le site www.villeylesec.fr

Au revoir 2018 ! Bonjour 2019 !

L'ensemble du conseil municipal vous remercie encore pour la confiance que vous lui avez accordée. Nous remercions également tous les habitants qui ont donné, donnent et donneront encore du temps pour notre village.

Ainsi que nous nous y étions engagés, nous vous proposons de participer aux travaux des commissions municipales. Des domaines vous intéressent et vous souhaitez vous investir ? Faites nous le savoir : renseignez puis déposez à la mairie le document joint à ce numéro 240 du Trabe Flash (document également disponible sur le site villeylesec.fr).

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année 2018 et vous présentons tous nos vœux pour 2019.

Quoi de neuf depuis le précédent numéro ?

- Le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LED a été effectué. Il reste à réaliser la pose d'un point lumineux supplémentaire à l'entrée du village côté Maron, la réparation d'un support de lampadaire sur la maison de la communication ainsi que la diminution de 50% de la totalité de l'éclairage public la nuit.

Chasse

Il n'y aura pas de chasse à Villey le Sec les dimanches 23 et 30 décembre. Attention la chasse est possible dans les communes voisines.

Fermeture de la route forestière du Francalet

La route forestière du Francalet, entre la D909 et Chaudeney sur Moselle sera interdite à la circulation le 29 décembre de 8h30 à 17h00 en raison de travaux forestiers.

Arrêté sécheresse : fin des restrictions d'usage de l'eau

L'arrêté « sécheresse » qui s'appliquait jusqu'au 15/12/2018 n'est pas reconduit par le préfet.

Je vous parle de...la réforme des listes électorales

La réforme des listes électorales entrera en vigueur Le 1^{er} janvier 2019.

Cette réforme a pour objectifs de faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales et lutter contre l'abstention, mettre fin à la révision annuelle au profit de listes permanentes, créer un répertoire électoral unique et permanent pour regrouper les listes électorales.

Le 31 décembre ne sera plus la date limite d'inscription sur la liste électorale.

Désormais, l'inscription sur les listes électorales pourra se faire tout au long de l'année, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant un scrutin.

Les personnes devenant majeures à la date du scrutin ou entre les deux tours sont inscrites d'office sur les listes électorales si elles ont été recensées (rappel : démarche à effectuer par tout jeune Français qui a 16 ans auprès de la mairie de son domicile).

L'inscription pourra se faire par courrier ou en se rendant à la mairie ou via le site service-public.fr

La liste des pièces justificatives est disponible sur le site legifrance.gouv.fr (lien actif dans la version web du Trabec Flash).

Le répertoire électoral unique, dont la tenue est assurée par l'INSEE, est au cœur de cette réforme. Les demandes d'inscription déposées par les électeurs seront reçues et instruites tout au long de l'année. La décision d'inscrire ou de radier est prise par le maire, avec un contrôle a posteriori par une commission de contrôle communale composée de représentants du conseil municipal, de délégués de l'administration désignés par le préfet ou sous-préfet, de délégués désignés par le tribunal de grande instance.

A noter : à titre dérogatoire, pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, l'inscription est possible jusqu'au 31 mars 2019.

(Sources : ADM54, [site du ministère de l'intérieur](http://site.du.ministere.de.linterieur))

Affouages 2018

Le prix de la part est fixé à 80 euros. Le tirage au sort des lots aura lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 18 heures à la mairie.

Nos représentants à la CC2T – Communauté de communes Terres Toulousaises

Le maire et le 1^{er} adjoint sont membres de droit du conseil communautaire.

Les conseillers municipaux participent aux commissions suivantes :

- Commission développement économique : Francine Klein, Jean-Pascal Lenoir
- Commission urbanisme habitat : Jean-Marc Cadet, Jean-Pascal Lenoir
- Commission Petite enfance : Nathalie Germain, Alexia Maire
- Commission déchets ménagers : Sylvie Dousset
- Commission eau-assainissement-rivières : Sylvie Dousset, Ghislain Hazard
- Commission mobilité : Sylvie Dousset, Jean-Marie Hornut
- Commission services publics : Francine Klein
- Commission PLU Intercommunal : Jean-Marc Cadet, Jean-Marie Hornut, Jean-Pascal Lenoir.